



COVID-19

Quel impact sur la filière équine normande en mars ?

Dans le cadre de l'épidémie de Coronavirus qui sévit actuellement, le Conseil des chevaux de Normandie a réalisé une enquête auprès des professionnels de la filière équine normande. Cette étude a pour but d'évaluer les conséquences de l'épidémie sur les exploitations équines de la région Normandie.

Au mois de mars, 242 personnes ont répondu à l'enquête. Quatorze pour cent d'entre elles sont des entraîneurs, galop et trot confondus. D'après l'observatoire économique des activités équines d'Equicer, les produits moyens mensuels des entraîneurs de galop sont de 60.578 €, dont :

- pensions : 39.931 € (66 %)
- gains de courses : 7.582 € (13 %)
- produit pourcentage entraîneur : 1.342 € (2 %)

Le chiffre d'affaires des entraîneurs est surtout impacté par la perte de gains de courses. Les courses maintenues jusqu'à mi-mars ont permis d'avoir un chiffre d'affaires correct en mars, mais ce ne sera pas le cas en avril. Les petites structures, avec des chevaux de qualité intermédiaire, sont encore plus impactées puisqu'elles comptaient sur le printemps et la reprise des courses en province. La différence sera d'autant plus marquée à la reprise. Les entraîneurs sont très inquiets sur la reprise des courses à propos de la date, de l'organisation, et des allocations qui seront proposées.

Entraîneurs de galop en Normandie

Pertes moyenne de chiffre d'affaires au mois de mars

- pensions : 0 %
- gains de courses : 100 %
- ventes d'équidés : 100 %

Nombre de chevaux perdus en pension : 1

Un impact encore plus lourd sur les entraîneurs de trot

D'après l'observatoire économique des activités équines d'Equicer, les produits moyens mensuels des entraîneurs de trot sont de 24.387 €, dont :

- pensions : 5.688 € (23 %)
- gains de courses : 11.688 € (48 %)

Les entraîneurs de trotteurs ont près de 70 % de leurs chevaux en propriété ou en location. Pour ces 70 % de chevaux, la seule rémunération des entraîneurs vient donc des gains en course. Les courses étant suspendues depuis le 16 mars, l'impact sur le chiffre d'affaires des entraîneurs de trotteurs est très lourd.

Entraîneurs de trot en Normandie

Pertes moyenne de chiffre d'affaires au mois de mars

- pensions : 12 %
- gains de courses : 41 %
- ventes d'équidés : 100 %

Nombre de chevaux perdus en pension : 1

Sept pour cent des répondants déclarent avoir des charges supplémentaires, 29 % d'entre eux déclarent avoir utilisé le chômage partiel pour leurs employés, et ils sont 11 % à déclarer avoir remis au pré des chevaux qui étaient à l'entraînement.